

Vérification et entretien du séparateur d'huile ACO

Consulter notre guide d'installation sur notre site web www.srsenv.com

https://srsenv.com/wp-content/uploads/2018/04/2018-04-17_Guide-installation.pdf

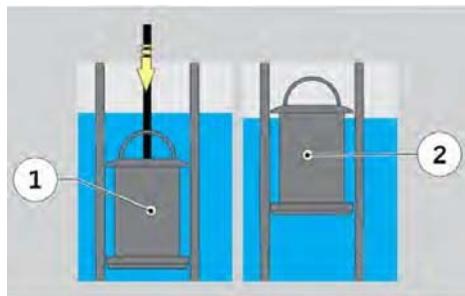
Le séparateur doit être entretenu annuellement alors qu'il est vide et propre, conformément aux directives du fabricant.

Si l'entretien révèle des défauts, ils doivent être corrigés sans délai.

L'entretien et les travaux correctifs effectués doivent être consignés dans le journal de fonctionnement (voir exemple en page 3).

1. Vérification de la flotte

- a. Retirer et éliminer toute matière grossière flottant à la surface de l'eau ;
- b. Faire état de la fosse d'échantillonnage (le cas échéant) ;
- c. Vérifier le fonctionnement du flotteur ;
- d. Pousser le flotteur (fig. 1) doucement et le laisser aller. Si le flotteur revient à sa position d'origine (fig. 2), le flotteur fonctionne correctement.



2. Couches d'huile

Lorsque l'espace de séparation est rempli à 80% de liquide léger (huiles) ou un maximum de 7 pouces d'épaisseur, l'huile contaminée devra être récupérée par une entreprise possédant les permis pour la récupération des matières dangereuses. Voir le tableau ci-contre.

Modèles	Huile 1	Fig.
	En pouces	
NS3-450	7	
NS3-670	7	
NS3-950	7	
NS6-660	7	
NS6-1210	7	
NS10-1080	8	

NOTE : Lors de la vidange d'huile et de solides ou lors d'un remplissage complet d'eau, il est important d'enlever le filtre coalescent et le flotteur.

Pour remettre en place le filtre coalescent et le flotteur, attendre que le niveau d'eau soit à son maximum et s'assurer que le flotteur flotte adéquatement.

3. Épaisseur des solides

Après avoir retiré l'huile du séparateur, si la fosse à sable est à moitié remplie (voir la colonne SF1), les sables contaminés devront être retirés. Voir le tableau ci-contre.

Modèles	SF1	Fig.
	En pouces	
NS3-450	13	
NS3-670	18	
NS3-950	18	
NS6-660	28	
NS6-1210	20	
NS10-1080	23	

4. Journal de fonctionnement

Un journal de fonctionnement doit être tenu incluant les dates des inspections et de l'entretien périodiques.

Année :						
Mois	Date	Flotteur	Filtre coalescent	Niveau d'huile	Niveau des solides	Vérifié par :
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin						
JUILLET						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						

NOTE : Les municipalités et les villes du Québec obligent les entreprises à garder «les preuves d'entretien et d'élimination des résidus, conformément à la réglementation en vigueur, [...] pendant une période de cinq (5) ans.»

NOTE : Afin d'améliorer la performance de votre séparateur eau/huile ACO, SRS Environnement vous suggère l'utilisation des produits tel que CTC-DDA. Ces derniers ont fait leur preuve quant aux performances de rejet et aident à la séparation de l'huile sans être émulsifiant.

www.srsenv.com pour d'autres produits d'équipement d'environnement et pour des informations sur les produits compatibles avec les séparateurs d'huile



5. La performance du séparateur d'huile et sa garantie

ACO
SÉPARATEURS EAU/HUILE
GARANTIE DU SYSTÈME ET DE PERFORMANCE

GARANTIE DU SYSTÈME :

Votre séparateur eau/huile ACO est garanti contre les défauts de fabrication et des matériaux pour une période de 50 ans, en autant que le système est opéré et entretenu selon les instructions du manufacturier. ACO réparera ou remplacera toute composante ayant un défaut de fabrication ou d'une perforation de la structure.

Cette garantie ne couvre pas les perforations dues à des chocs mécaniques, produits chimiques, mauvaise utilisation ou abus. Cette garantie ne couvre pas les coûts de transport, d'installation ou tout dommage causé par la composante défectueuse, consommables ou l'usure normale.

GARANTIE DE PERFORMANCE :

ACO certifie que votre séparateur eau/huile ACO va rencontrer en tout temps la norme de 5 PPM maximum d'huile dans l'eau à la sortie reliée aux systèmes municipaux d'égout ou pluvial.

En configuration standard, le séparateur eau/huile ACO fabriqué par ACO va rencontrer en tout temps la norme de 5 PPM de rejets en retirant les huiles et graisses minérales d'une densité incluse entre .88 et .95 et les particules d'huiles et graisses de 60 microns et plus.

Il est interdit d'ajouter des produits émulsifiants, des enzymes, des bactéries, des solvants, de l'eau chaude ou tout autre agent pour évacuer les huiles dans le réseau d'égout.

La présence de solvants dans l'eau traitée va influencer l'efficacité du système. Les seuls produits chimiques qui peuvent être utilisés sont ceux certifiés relâche rapide (quick release).

Lors de la mise en marche de votre système ACO, nous vous fournirons une cédule d'entretien préventif ainsi qu'une liste de vérifications spécifiques à être complétées par votre technicien.

Toute présence d'antigel ou liquide lave glace dans l'eau traitée peut affecter la performance de votre système ACO et générer de mauvaises odeurs.

Pour certifier la performance du système requise par le client ou les autorités environnementales, un échantillon de l'eau à traiter doit être prélevé à la sortie du système et envoyé à un laboratoire à vos frais. Nous recommandons fermement que vous fassiez cette vérification à tous les 12 mois d'opération.

NOTE : Afin de conserver la garantie du fabricant, l'installation du séparateur eau/huile ACO devra être effectuée par un membre accrédité par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)

ATTENTION : Aucune substance qui pollue l'eau ou limite le fonctionnement du séparateur ne peut être utilisée pour alimenter ou introduite dans le séparateur.

Ceci est particulièrement important en ce qui concerne :

- Les eaux usées contenant des matières fécales ;
- Les eaux usées contenant des graisses animales ou végétales ;
- Les eaux usées dans lesquelles une quantité considérable d'émulsions stables est présente.